



Slobodan M. Zečević^[1]

Institut d'Etudes Européennes
Belgrade (Serbie)

UDC 327(44:4-67EU)
Article scientifique original
Reçu: 8.8.2024.
Accepté: 25.3.2025.
doi: 10.5937/napredak6-52629

La France dans l'Union européenne

Résumé : L'État français est l'un des fondateurs et le pilier sur lequel repose l'Union européenne actuelle. L'Union européenne a survécu au départ du Royaume-Uni et pourrait peut-être subsister même en cas de séparation d'autres États membres. Toutefois, il est presque certain qu'elle ne pourrait exister sans la France en son sein. Le concept constitutionnel et le système politique français se distinguent de ceux des autres membres de l'Union européenne par l'héritage gaulliste – la volonté de préserver l'indépendance nationale dans des domaines tels que la politique étrangère, la défense, l'énergie, la santé, la culture et l'éducation. Cependant, les Français ont compris depuis longtemps qu'ils ne peuvent pas rivaliser à armes égales avec des puissances comme les États-Unis, la Chine, la Russie et bientôt l'Inde. L'Union européenne autonome sous influence française est le seul acteur qui disposerait des ressources nécessaires à cet effet, et c'est précisément le programme et l'idée politique que la France tente, pour l'instant en vain, de concrétiser.

Mots-clés : France, constitution, parlementarisme, système présidentiel, Union européenne.

Introduction

Avec près de 68 millions d'habitants, la France est la deuxième nation la plus peuplée de l'Union européenne après l'Allemagne^[2]. En termes de puissance économique, elle occupe également la deuxième place derrière l'Allemagne, avec une part de 17 % du produit intérieur brut de l'Union, et se classe au

septième rang mondial. La France est la première puissance agricole de l'Union européenne et, grâce à son riche patrimoine culturel et historique, la première destination touristique au monde. L'essentiel de ses échanges commerciaux se réalise au sein du marché intérieur européen, et parmi ses dix principaux partenaires économiques, huit sont européens.

[1] szecevic5@gmail.com; <https://orcid.org/0000-0002-3393-8076>

[2] https://france.representation.ec.europa.eu/qui-sommes-nous/la-france-dans-lue_fr (consulté le 09/07/2024).

I. Le concept constitutionnel de la Cinquième République

Depuis 1875, la République française reposait sur un régime parlementaire, synonyme de libertés démocratiques (Ardant, Mathieu, 2021, p. 233). Le régime parlementaire, considéré comme la mère de toutes les démocraties, est le régime démocratique par excellence en raison de sa large diffusion. Il est en vigueur dans les démocraties libérales telles que le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, le Japon, ainsi que dans les pays scandinaves. Ses principes sont également inscrits dans la Constitution de la Serbie. Cependant, il ne suffit pas qu'un pays ait un parlement pour qu'on puisse parler du régime parlementaire, car ce n'est qu'une des conditions nécessaires. Ce régime se caractérise par une collaboration entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, le premier étant à la fois indépendant et responsable devant le second. Ainsi, dans un système parlementaire, le gouvernement est politiquement responsable devant l'assemblée.

Pourquoi alors le général Charles de Gaulle, fondateur de la Cinquième République française, s'opposait-il au régime parlementaire (Zečević, 2022, p. 66) ? Certains ont cherché l'origine de cette réticence dans les opinions monarchistes et nationalistes de sa famille, mais les raisons étaient bien plus profondes. Sous la Troisième République parlementaire, et surtout sous la Quatrième République, caractérisée par un système électoral

À ce jour, la France est le seul État membre de l'Union européenne à détenir un siège permanent au Conseil de sécurité des Nations unies. En outre, elle est la première puissance militaire de l'Union européenne et, sur le continent européen, la plus puissante après la Fédération de Russie^[3]. L'armée française compte 200.000 soldats et 40.000 réservistes, dispose de 290 ogives nucléaires pouvant être lancées depuis des sous-marins nucléaires ou des chasseurs Rafale, et possède des bases militaires sur les cinq continents. La France dispose d'une industrie militaire développée, ce qui signifie qu'elle est capable de produire de manière autonome tous types d'armements. De plus, son armée possède une expérience de combat acquise lors d'interventions dans des zones de crise en Afrique.

De ces éléments découle le fait que la France est un des États fondateurs et le pilier sur lequel repose l'Union européenne actuelle. L'Union européenne a survécu au départ du Royaume-Uni et pourrait peut-être perdurer même après le retrait d'autres États membres. Toutefois, il est presque certain qu'elle ne pourrait pas exister sans la France en son sein. Le concept constitutionnel et le système politique français se distinguent de ceux des autres membres de l'Union européenne par leur héritage gaulliste – une volonté affirmée de préserver l'indépendance nationale dans les domaines de la politique étrangère, de la défense, de l'énergie, de la santé, de la culture et de l'éducation.

[3] <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/l-esprit-public/l-armee-francaise-a-t-elle-encore-les-moyens-de-faire-la-guerre-5495099> (consulté le 09/07/2024).

proportionnel, la composition du gouvernement, en tant qu'organe exécutif, dépendait des accords entre partis, lesquels étaient souvent rompus plus rapidement qu'ils n'étaient conclus. De Gaulle n'oubliera jamais ce que lui avait dit le président américain Franklin Roosevelt pendant la guerre : « Je m'intéressais à la politique intérieure française dans les années 1930, mais je n'ai pas pu la suivre. Les Premiers ministres changeaient sans cesse. »



Charles de Gaulle, 1963.

Photo: Wikipedia

De Gaulle était convaincu que la défaite face à l'Allemagne nazie était le résultat des déformations du régime parlementaire. Le pouvoir, entièrement détenu par l'Assemblée nationale, avait usurpé la souveraineté nationale, la transférant aux mains des chefs de partis, qui se guidaient par des intérêts politiques et matériels mesquins. Il en conclut que l'Assemblée ne devait pas avoir le pouvoir d'entraver le fonctionnement du pouvoir exécutif, et qu'il était nécessaire d'introduire une deuxième chambre (le Sénat), qui vérifierait le travail législatif de la chambre basse (Ardant, Mathieu, 2021, p. 418).

Il y avait plusieurs raisons pour que l'établissement politique français soutienne le régime parlementaire. Les Français étaient influencés par la démocratie britannique, plus ancienne que la leur, où le parlement détenait tous les pouvoirs politiques. Le système présidentiel était perçu comme une innovation américaine, adaptée à un nouveau monde, et donc inadapté à la tradition démocratique européenne. La seule expérience que les Français avaient eue avec le système présidentiel avait mal tourné. Napoléon III avait été élu président de la Deuxième République, mais il avait rapidement instauré un régime personnel en se proclamant empereur.

L'engagement de De Gaulle à la fin des années 1950 et dans les années 1960 en faveur de l'introduction d'un système présidentiel suscita une avalanche de critiques à son égard. Ses opposants étaient les partis de gauche et de droite modérée de la Quatrième République, ainsi que des journalistes, des intellectuels et des professeurs de droit constitutionnel. François Mitterrand publia un livre dans lequel il accusait De Gaulle d'être un homme

de coup d'État permanent (Mitterrand, 1964, p. 85). Les experts juridiques affirmaient que son système était *bonapartiste*, c'est-à-dire qu'il détruisait les acquis démocratiques et qu'il n'aurait aucun bienfait après le départ du général du pouvoir, car il avait été conçu sur mesure pour lui.

De Gaulle, dans son discours à Bayeux le 16 juin 1946, a défini son concept de l'organisation constitutionnelle. Il se concentrait sur le renforcement du rôle du président de la République, estimant que ce dernier devait disposer de pouvoirs à la hauteur de sa fonction (Chevallier, Carcassonne, Duhamel, Benetti, 2017, p. 12). Le président devait orienter les grandes politiques nationales, être un arbitre, au-dessus des partis et de leurs jeux politiques, et disposer du droit de dissoudre l'Assemblée nationale. Les causes de la décadence ayant conduit à l'effondrement de la Troisième et de la Quatrième République, selon Michel Debré, auteur de la Constitution et premier Premier ministre de la Cinquième République, résidaient précisément dans la faiblesse de la fonction présidentielle. L'intensification des pouvoirs présidentiels devait reposer sur une légitimité démocratique, que le président tirerait directement du peuple, ce qui signifie qu'il serait élu au suffrage universel direct.

Le président, disposant de pouvoirs considérables, d'une légitimité électorale et d'un mandat de sept ans, avec la possibilité de se représenter indéfiniment, est devenu une sorte de *monarque républicain*. Selon les dispositions de la Constitution de la Cinquième République, toujours en vigueur aujourd'hui, le président est habilité à diriger la politique étrangère, à garantir l'application des traités internationaux, à commander l'armée et à déterminer les grandes orientations de la po-

litique intérieure (Chevallier et al., 2017, p. 12). Il n'est responsable ni devant l'Assemblée nationale ni tenu de lui rendre des comptes, car sa légitimité émane directement du peuple. En tant qu'arbitre souverain de la vie politique, garant du respect de la Constitution et du bon fonctionnement des institutions (Constitution de la République française, article 5), il a la possibilité, s'il estime qu'une crise politique existe dans le pays, de dissoudre l'Assemblée nationale et de convoquer de nouvelles élections législatives, sauf dans l'année suivant les dernières élections législatives (Constitution de la République française, article 12). En cas de menaces graves sur les institutions, l'indépendance ou l'intégrité territoriale de l'État, le président peut décider de l'instauration de l'état d'urgence, transférant temporairement tous les pouvoirs entre ses mains, bien que l'Assemblée nationale conserve le droit de se réunir régulièrement (Constitution de la République française, article 16). Le président a également le pouvoir de s'adresser au peuple et de l'inviter à prendre des décisions souveraines par référendum, faisant ainsi primer la décision populaire dans certaines matières définies par la Constitution sur l'adoption de lois par l'Assemblée nationale.

De Gaulle ne souhaitait pas imposer aux Français une constitution de type américain, selon laquelle le président, détenteur du pouvoir exécutif, et son cabinet seraient surveillés par un Congrès bicaméral. Le concept de l'exercice du pouvoir dans la Cinquième République reposait sur l'idée que le président de la France donnait les orientations pour l'action politique, qui étaient ensuite mises en œuvre par le gouvernement. Il s'agissait donc d'un système semi-présidentiel, dans lequel le gouvernement, en tant qu'autre branche du pouvoir

exécutif, disposait de l'administration publique, des forces armées et de la compétence pour mener la politique nationale (Constitution de la République française, article 20). Le gouvernement bénéficie de la confiance de l'Assemblée nationale, qui contrôle son action. Les élections législatives en France sont donc très importantes, mais il existait une certaine logique dans ce processus. Après son élection, le président nouvellement élu dissoudrait l'Assemblée nationale et organiserait des élections législatives. Les Français donneraient une majorité à son parti, car il serait illogique d'élire un président dont le Parlement restreindrait les pouvoirs et qui ne pourrait pas mettre en œuvre son programme politique. D'ailleurs, le système électoral majoritaire à deux tours facilitait en soi la victoire des candidats soutenus par le président, qui, dans l'enthousiasme suscité par sa victoire, obtenaient des voix dans les circonscriptions, voire la majorité absolue à l'Assemblée.

II. Deux courants dans la politique étrangère française – gaulliste-mitterrandien et atlantiste.

En juin 1940, après son départ en exil à Londres où il fonde l'organisation France Libre, le général de Gaulle se trouve confronté au défi suivant. En raison de la défaite militaire humiliante de l'été 1940, la France a été déclassée et marginalisée aux yeux des facteurs influents aux États-Unis et en Grande-Bretagne. De Gaulle était affecté par le fait que la France, autrefois grande puissance mondiale, ne pouvait pas rivaliser avec les Anglo-Saxons et les Russes, qui s'étaient opposés au fascisme avec

succès et courage. Le président américain Franklin Roosevelt estimait que l'organisation de De Gaulle n'avait pas de poids politique et militaire, et que par conséquent, les Français ne devraient pas jouer un rôle important dans la géopolitique mondiale après la victoire des Alliés. C'est alors que commence la lutte de De Gaulle pour que, dans le cadre de l'alliance des démocraties dirigées par les États-Unis, son pays regagne le respect et l'indépendance. De Gaulle a par la suite reconnu qu'il craignait que la position de la France dans le monde d'après-guerre ne soit similaire à celle de la République italienne. La France perdrait sa liberté d'action dans les relations internationales, devenant entièrement subordonnée, tant sur le plan militaire qu'économique, aux États-Unis. D'où ses conflits pendant la guerre avec Roosevelt et ses vives querelles avec Churchill, avec qui il était par ailleurs relativement proche. Ces derniers ne respectaient pas la souveraineté française sur les colonies en Afrique ni sur les îles près de la côte canadienne, et ils ne l'informaient pas à temps du débarquement des troupes alliées sur le sol français en Normandie à l'été 1944. Compte tenu des circonstances, l'obtention d'un siège permanent au Conseil de sécurité de l'ONU a été un grand succès diplomatique pour De Gaulle.

Dès décembre 1944, De Gaulle tente d'établir un certain équilibre dans sa politique étrangère, et en tant que président du gouvernement provisoire, il se rend à Moscou (Laloy, 1982, p. 141). Au cours d'une semaine de négociations qu'il mène jusqu'aux heures tardives avec les dirigeants soviétiques, De Gaulle demande à Staline des concessions territoriales au détriment de l'Allemagne. Il s'agit de l'annexion des régions de la Ruhr et de la Sarre à la France, ce qui avait également été une demande de Georges

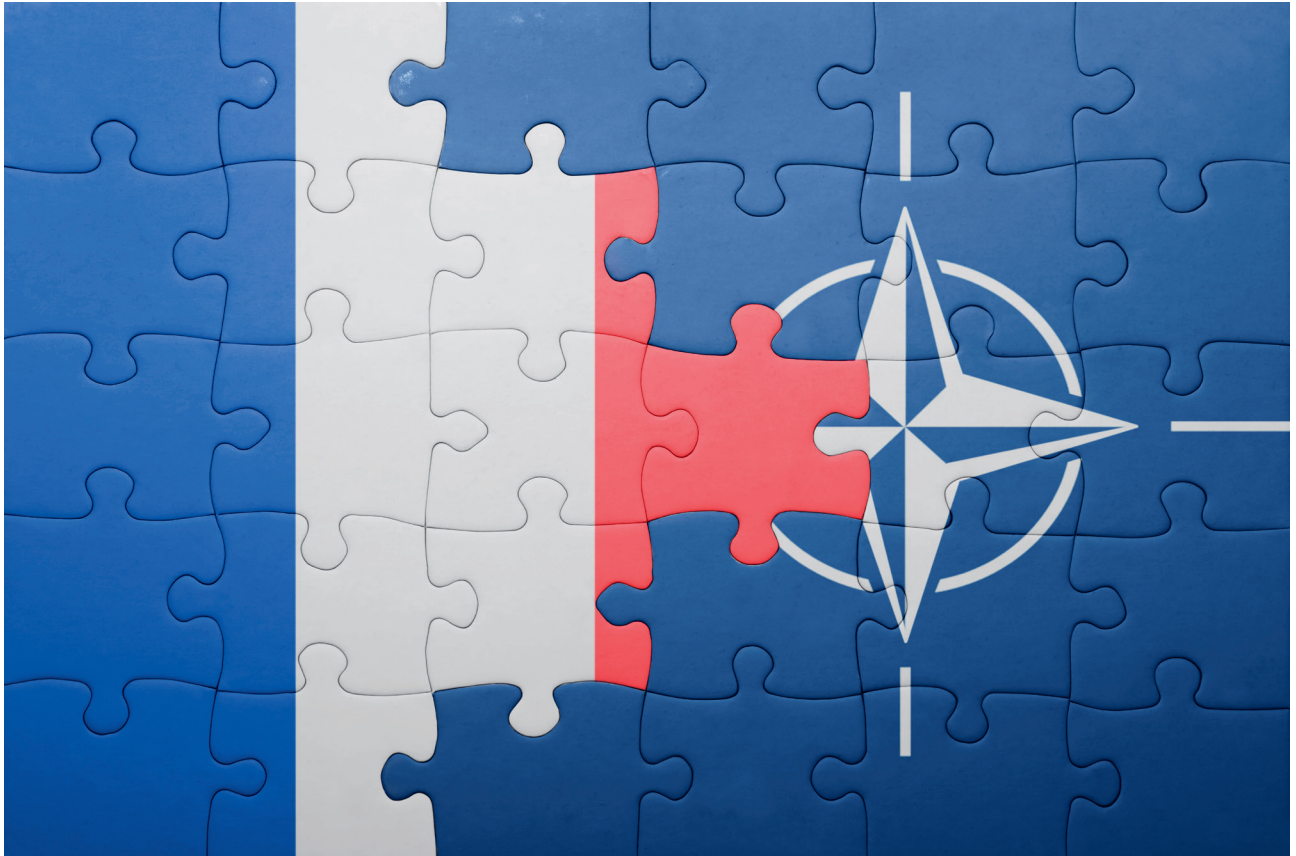


Photo: Shutterstock

Clemenceau, le président du gouvernement français pendant la Première Guerre mondiale et dans les années qui ont suivi. Clemenceau avait été rejeté par ses alliés de guerre, le président américain Woodrow Wilson et le Premier ministre britannique David Lloyd George. Comme Clemenceau, De Gaulle développe l'idée que si ces régions restent au sein de l'Allemagne, celle-ci demeurera économiquement

puissante et continuera donc de représenter un danger géostratégique pour la paix en Europe. Staline reste prudent, il est d'accord en principe avec De Gaulle, mais lui fait remarquer que cela dépendra de l'acceptation des États-Unis et du Royaume-Uni. Le 10 décembre 1944, De Gaulle signe un traité d'alliance avec l'URSS. Cela a donné naissance à l'embryon de ce qui sera plus tard appelé la conception

gaulliste-mitterrandienne de la politique étrangère française. Celle-ci reconnaît l'alliance avec les États-Unis comme un facteur clé, tout en prônant l'indépendance et le renforcement de l'influence de la France dans les relations internationales.

Après le départ de De Gaulle du pouvoir, en janvier 1946, une autre conception *atlantiste* de la politique étrangère française^[4] prédomine au Quai d'Orsay^[5]. Elle reposait sur l'idée qu'il fallait suivre la politique étrangère américaine, c'est-à-dire qu'il était nécessaire d'être un allié fiable des États-Unis, car dans le monde contemporain, la France ne pouvait plus, pour des raisons objectives, jouer un rôle indépendant. Il est intéressant de noter que dans les années 1960, François Mitterrand, alors homme politique d'opposition, était un fervent défenseur de la politique étrangère *atlantiste*, avant de mener une politique étrangère *gaulliste* lorsqu'il arriva au pouvoir dans les années 80. Mitterrand considérait en effet que la fin de la guerre froide rendait l'OTAN obsolète et qu'il fallait se concentrer sur la construction d'une défense européenne commune.

Les fondements de la politique étrangère et de défense *gaulliste* ont été établis avec le retour de De Gaulle à la tête du pays en 1958 et l'établissement de la Cinquième République. Cette période a été marquée par le développement de l'armement nucléaire français en 1960 et le retrait du commandement intégré de l'OTAN en 1966.^[6]

III. Tentative de restitution de la puissance perdue de la France à travers une alliance avec l'Allemagne et l'intégration européenne

Il existe une thèse selon laquelle l'Union européenne a été fondée pour servir de relais aux intérêts américains, et aujourd'hui au globalisme. En lien avec ce qui précède, il convient de prendre en compte le contexte historique de la division de l'Europe après la guerre, entre l'Ouest capitaliste et l'Est communiste. En 1947, les Américains ont accordé une aide financière aux pays de l'Europe de l'Ouest par le biais du *plan Marshall*, d'une valeur de 16,5 milliards de dollars, ce qui correspondrait aujourd'hui à environ 173 milliards de dollars (Mioche, 1997, p. 33, 34). L'objectif des États-Unis était non seulement de reconstruire économiquement leurs alliés occidentaux et de renforcer leur position face aux pays du bloc soviétique, mais aussi de leur permettre de participer aux échanges commerciaux mondiaux, en achetant des produits sophistiqués américains. C'est de là que proviennent les initiatives américaines pour créer des organisations européennes de coopération économique régionale, par lesquelles les fonds seraient distribués de manière centralisée et contrôlée.

Une contribution importante à la création de l'Union européenne d'aujourd'hui a été apportée

[4] Eloi Thiboud, *Du Gaullisme au néo-conservatisme, comment la diplomatie française est devenue atlantiste*, consultable sur : <https://www.lefigaro.fr/vox/monde/2017/06/02/31002-20170602ARTFIG00174-du-gaullisme-au-neo-conservatisme-comment-la-diplomatie-francaise-est-devenue-atlantiste.php> (consulté le 21/07/2024).

[5] Le quai à Paris où se trouve le ministère français des Affaires étrangères.

[6] Thomas Wieder, *1966 : la France tourne le dos à l'OTAN* consultable sur : https://www.lemonde.fr/international/article/2009/03/10/1966-la-france-tourne-le-dos-a-l-otan_1165992_3210.html (consulté le 23/07/2024).

par ses initiatives politiques de Jean Monnet, un haut fonctionnaire français proche des Américains. Monnet avait été impliqué pendant la Première Guerre mondiale dans l'organisation de l'approvisionnement des armées britannique et française, et pendant la Seconde Guerre mondiale, en plus des tâches logistiques, il a joué un rôle de médiateur entre différents groupes du mouvement de résistance français. Après la guerre, Monnet a dirigé le commissariat français à la modernisation et à la planification. Jean Monnet a conclu que les initiatives pour la création d'un *État fédéral européen*, bien qu'elles soient fondamentalement justifiées en raison des conséquences dévastatrices du nationalisme et de l'étatisme, n'avaient pas de chances de succès en raison des différences existantes entre les États et les peuples européens, ainsi que de l'opposition des politiciens à céder une partie de leur souveraineté nationale (Viansson-Ponté, 1993, p. 27). Par conséquent, il propose d'atteindre une *fédération européenne* par un chemin indirect, en établissant des intégrations dans certains secteurs économiques. La fusion économique finirait par contraindre les politiciens européens à accepter l'unification politique. Les idées de Monnet ont trouvé un terrain favorable pour les raisons suivantes. Dès 1947, les États-Unis, avec le soutien de leur allié britannique, ont plaidé pour la reconstruction de l'Allemagne divisée et occupée. Les Américains estimaient en effet que l'occupation de l'Allemagne était irrationnelle, notamment en raison de la menace potentielle d'une invasion soviétique de l'Europe occidentale. Une Allemagne restaurée alourdirait moins le budget des alliés et constituerait un rempart contre l'Union soviétique. L'initiative américaine a suscité

des soupçons en France, qui avait eu deux conflits de guerre majeurs avec l'Allemagne. Cependant, les Français étaient conscients que le développement de la puissance militaire allemande reposait sur l'industrie lourde des bassins de la Ruhr et de la Sarre. Afin de maintenir sous contrôle l'industrie lourde allemande, le gouvernement français a accepté la proposition de Jean Monnet de créer un marché européen commun du charbon et de l'acier, dirigé par des organes européens supranationaux.

Après le départ du général de Gaulle du pouvoir, en janvier 1946, la France a été dirigée par des partis démocrates-chrétiens et socialistes, partisans des initiatives américaines en faveur de l'intégration européenne. Grâce à l'accord franco-allemand, les conditions ont été réunies pour que, le 9 mai 1950, le ministre des Affaires étrangères français, Robert Schuman, lance officiellement l'initiative de création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Dans la déclaration du ministre français des Affaires étrangères, qui est considérée comme le point de départ de l'Europe unie après la guerre, il est souligné qu'il est nécessaire de prendre des mesures concrètes en faveur de l'intégration européenne pour préserver la paix sur le continent et dans le monde (Zečević, 2015, p. 30). La production commune de charbon et d'acier entre l'Allemagne, la France et les États qui les rejoindraient sous la supervision de la *Haute Autorité supranationale* de la Communauté serait le premier pas vers l'établissement d'un État fédéral européen. La déclaration du gouvernement français a été acceptée par l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg. Le Royaume-Uni a également reçu

une invitation, mais son gouvernement a décidé de ne pas participer à la Communauté, ne souhaitant pas placer son industrie lourde sous l'autorité d'organes européens supranationaux.

Le général de Gaulle croyait que seules les nations étaient éternelles et que les thèses concernant le transfert de la souveraineté nationale à une autorité supranationale européenne étaient irréalistes. Les gaullistes ont empêché la création de la Communauté européenne de défense, puis de la Communauté politique européenne en 1953, précisément parce qu'ils ne voulaient pas que l'armée française soit subordonnée à une autorité européenne. Initialement, la position de de Gaulle vis-à-vis de la création de la Communauté économique européenne en 1957 était négative. Il disait officieusement qu'une fois au pouvoir, il déchirerait son traité fondateur et le jetterait à la poubelle. C'est pourquoi les partisans de l'Europe unie ont suivi avec appréhension son retour au pouvoir en 1958 dans le contexte de la crise algérienne.

La création des Communautés européennes en 1951 et 1957 coïncidait avec l'effondrement de l'empire colonial français. Après la défaite de Diên Biên Phu en 1954, la France a été contrainte de quitter ses colonies en Asie (Indochine française), tandis qu'en même temps commençait la guerre pour la décolonisation de l'Algérie. En 1956, les Français acceptent l'indépendance pacifique du Maroc et de la Tunisie^[7].

Le processus d'intégration européenne devait compenser la perte de territoires coloniaux et servir de *multiplicateur* pour le développement économique de la France. Au début des années 1960, le président de Gaulle modifie sa position envers les Communautés européennes, qu'il considère désormais comme un moyen potentiellement utile. En mettant en œuvre le traité de la Communauté économique européenne, il souhaitait imposer un leadership français^[8] à ses partenaires européens. La stratégie de de Gaulle était d'utiliser le processus d'intégration européenne pour atteindre : un développement économique fort ; un contrôle sur l'État allemand reconstruit ; transformer les Communautés européennes en une *Union européenne* sous domination française, avec des compétences élargies en matière de politique étrangère et de défense, capable de rivaliser sur un pied d'égalité avec les États-Unis et l'URSS (Zečević, 2015, p. 433).

Cependant, avec l'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés en 1973, la réunification de l'Allemagne en 1989 et l'adhésion de nouveaux États membres d'Europe de l'Est en 2004, l'influence politique de la France au sein des institutions de l'Union européenne s'est affaiblie. En raison de l'augmentation du nombre de ministres au sein du Conseil de l'UE, le poids politique de la voix française dans cet organe est devenu de plus en plus faible. De plus, depuis 2004, les grands États membres ne proposaient plus deux, mais un seul membre de la Commission

[7] *Chronologie de la décolonisation : ses enjeux géopolitiques et son impact sur le processus de l'intégration européenne (1944/1975)*, consultable sur : https://www.cvce.eu/content/publication/2015/12/14/16fdo103-6844-47b7-9998-56c6e2433f6c/publishable_fr.pdf (consulté le 27/07/2024).

[8] Pierre Velruise, *France/UE : le malaise, pourquoi ?* consultable sur : <https://www.diploweb.com/France-UE-le-malaise-pourquoi.html> (consulté le 28/07/2024).

européenne (Zečević, 2018, p. 103). La crédibilité de la France a été également compromise par l'échec de l'adoption de la constitution européenne. En effet, la France a été l'initiatrice et l'inspiratrice de ce projet, étant donné que l'ancien président français, Valéry Giscard d'Estaing, avait dirigé la Convention européenne qui préparait le texte constitutionnel (Giscard d'Estaing, 2003, p. 11). Cependant, lors du référendum de 2005, les électeurs français ont rejeté la ratification du traité international établissant la constitution européenne. Par ce geste, la France a effectivement trahi ses partenaires européens, en particulier l'Allemagne, qui avait déjà ratifié le traité proposé au Bundestag.

Au cours des dernières décennies, la France a connu une croissance économique plus lente et s'est profilée comme la deuxième puissance géostratégique de l'Union européenne. Les anciens objectifs de la France gaulliste sont désormais loin d'être réalisés. Dans le contexte d'un monde globalisé et d'un marché européen néolibéral, la France a permis la fermeture ou le déplacement de ses installations industrielles à l'étranger. Le contrôle politique sur l'Allemagne unifiée et économiquement renforcée est devenu une tâche irréalisable. De plus, la France n'a pas réussi à convaincre ses partenaires européens de la nécessité de construire une défense européenne autonome. L'idée initiale était que l'industrie militaire française soit mobilisée et développée pour créer un bouclier de défense européen indépendant. Dans ce contexte, il faut également prendre en compte la déclaration du président Emmanuel Macron de novembre 2019,

selon laquelle l'OTAN est *cliniquement morte* [9]. L'Allemagne lui a rapidement fait savoir qu'elle estimait qu'il ne pouvait pas y avoir de défense crédible pour l'Union européenne en dehors de l'OTAN, et qu'elle était elle-même déterminée à se protéger militairement par les États-Unis et à acheter du matériel militaire américain.

Dans certaines institutions de l'Union européenne, la France est représentée en fonction de son poids démographique. Le nombre de députés français au Parlement européen est de 81, ce qui en fait le deuxième plus grand nombre après l'Allemagne. Comme les autres États membres, la France dispose d'un membre de la Commission européenne et d'un représentant au Conseil des ministres de l'UE et au Conseil européen. Dans ces deux organes, le représentant de la France dispose d'un droit de veto, principalement en matière de politique étrangère, de défense et de fiscalité. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que le général de Gaulle, dans les années 1960, s'est opposé au vote à la majorité qualifiée au sein du Conseil des ministres de la Communauté économique européenne, c'est-à-dire à la prise de décision par majorité qualifiée. En janvier 1966, le compromis de Luxembourg a été adopté, prévoyant qu'il n'y ait pas de passage au vote à la majorité qualifiée lorsque des intérêts nationaux vitaux d'un État membre sont en jeu, mais que les discussions doivent se poursuivre jusqu'à ce qu'une solution acceptable pour tous soit trouvée. En pratique, *le compromis de Luxembourg* a été peu utilisé, les États membres respectant les dispositions du traité fondateur qui prévoient une prise de décision à la

[9] Pour Emmanuel Macron, l'OTAN est en état de mort cérébrale, consultable sur : <https://www.lefigaro.fr/international/le-president-francais-emmanuel-macron-juge-l-otan-en-etat-de-mort-cerebrale-20191107> (consulté le 01/08/2024).

majorité qualifiée. Cependant, les États membres de l'Union n'ont jamais renoncé à la possibilité de recourir à ce compromis en cas de besoin extrême.

Conclusion

L'idée gaulliste de l'exception française, d'un État-nation qui vise les plus hauts sommets dans les domaines de l'économie, de la technologie militaire, de l'énergie, de la médecine, des médias, de la culture et de l'éducation, vit encore dans la société française. Les fondements de la Constitution gaulliste, qui devait garantir l'efficacité politique et l'indépendance vis-à-vis de l'influence extérieure, sont toujours en vigueur. Cependant, rien n'est plus comme avant. Dans le monde globalisé d'aujourd'hui, l'État français, de force moyenne, est sous une forte influence économique, politique et médiatique des États-Unis, ce que le général de Gaulle tentait justement de prévenir.

La France a été frappée par l'affaiblissement de son industrie, des taux de croissance économiques plus bas et des migrations massives en provenance du monde islamique. D'une certaine manière, elle connaît le syndrome d'une société divisée entre les

Européens autochtones, les membres de la civilisation judéo-chrétienne, et les immigrés islamiques d'Afrique. L'État-providence dispose de moins en moins de ressources pour soutenir l'afflux massif de personnes qui ne comprennent pas son histoire, son mode de vie et ses règles de comportement.

La réputation de la France dans l'Union européenne existe encore grâce à l'héritage gaulliste. Elle est le seul membre de l'Union européenne relativement indépendant militairement et énergétiquement, principalement grâce à la technologie nucléaire qu'elle utilise à des fins civiles et militaires. La France dispose de droits sociaux développés et d'une politique de protection de sa culture nationale. Cependant, les Français savent depuis longtemps qu'ils ne peuvent pas, seuls, rivaliser avec des puissances telles que les États-Unis, la Chine, la Russie, et bientôt l'Inde. L'Union européenne, politiquement et défensivement indépendante, est la seule entité qui disposerait des ressources nécessaires pour cela, et c'est précisément ce programme et cette idée politique que la France tente de réaliser. Pour l'instant, rien n'en est sorti, car les partenaires français au sein de l'Union européenne sont trop économiquement et sécuritairement dépendants des États-Unis.

Bibliographie

- Ardant, Ph. Mathieu, B. (2021). *Droit constitutionnel et institutions politiques*, 31 édition. Paris: LGD]
- Chevallier, J-J. Carcassonne, G. Duhamel, O. Benetti, J. (2017). *L'Histoire de la V République*, 16 édition. Paris: Dalloz
- Moreau Defarges, Ph. (1998). *Les institutions européennes*, 3 édition. Paris: Armand Colin
- Desuin, H. (2017). *La France atlantiste ou le naufrage de la diplomatie*. Paris: Cerf
- Giscard d'Estaing, V. (2003). *La constitution pour L'Europe*. Paris: Albin Michel - foundation Robert Schuman.
- Laloy, R. (1982). A Moscou: entre Stalin et de Gaulle, décembre 1944. *Revue des Études Slaves*, LIV (1-2), 137-152. Available at: https://www.persee.fr/doc/slave_0080-2557_1982_num_54_1_5218
- Mioche, Ph. (1997). *De l'idée européenne à l'Europe*. Paris: Hachette.
- Mitterrand, F. (1964). *Le coup d'état permanent*. Paris: Plon.
- Prokopijević, M. (2009). *European Union*. Beograd: Službeni glasnik. [In Serbian]
- Viasson-Ponté. (1993). *Jean Monnet: l'homme aux idées claires*. Paris: L'Europe de Yalta à Maastricht. Le Monde éditions.
- Samardžić S. (2022). *The Political System of the European Union*. Beograd: Službeni glasnik & Fakultet političkih nauka. [In Serbian]
- Zečević, S. (2015). *The Institutional System and Law of the European Union*. Beograd: Institut za evropske studije. [In Serbian]
- Zečević, S. (2018). *Tell me the story about Serbia and the European Union*. Beograd: Akademska knjiga - Institut za evropske studije. [In Serbian]
- Zečević, S. (2022). *About Gaullism and the Serbs*. Beograd: Akademska knjiga - Institut za evropske studije. [In Serbian]

20 |

Sitographie

- https://france.representation.ec.europa.eu/qui-sommes-nous/la-france-dans-lue_fr
- <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/l-esprit-public/l-armee-francaise-a-t-elle-encore-les-moyens-de-faire-la-guerre-5495099>
- <https://www.lefigaro.fr/vox/monde/2017/06/02/31002-20170602ARTFIG00174-du-gaullisme-au-neo-conservatisme-comment-la-diplomatie-francaise-est-devenue-atlantiste.php>
- https://www.lemonde.fr/international/article/2009/03/10/1966-la-france-tourne-le-dos-a-l-otan_1165992_3210.html
- https://www.cvce.eu/content/publication/2015/12/14/16fd0103-6844-47b7-9998-56c6e2433f6c/publishable_fr.pdf
- <https://www.diploweb.com/France-UE-le-malaise-pourquoi.html>
- <https://www.lefigaro.fr/international/le-president-francais-emmanuel-macron-juge-l-otan-en-etat-de-mort-cerebrale-20191107>